

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 062-216200436-20260423-D2026\_22-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois avril à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

**Date de convocation** : 10/04/2026 Membres en exercices : 19 - Présents : 16 - Nombre de suffrages : 19

**Présents** : Mme BERIATI Karine, Mme BOUCHART Allison, M. COUTURIER Stéphane, M. DEBYSER Patrick, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIVIER Chantal, Mme HALLER Jennifer, M. HONVAULT Stéphane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, Mme LHASSEN Fabienne, Mme MERCIER Martine, M. NEE Sébastien, M. PEENAERT Antoine, Mme STROBBE Marielle.

**Excusés** : Mme CLABAUX Annabelle, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, M. MERCIER Éric.

**Procurations** : Mme CLABAUX a donné pouvoir à Mme DENIELE-VAMPOUILLE, Mme DUVIEUXBOURG à M. LEFEBVRE, M. MERCIER à M. COUTURIER.

**Secrétaire de séance** : M. Axel DUTRIE

### Objet : Désignation de représentants à la CLI de Gravelines

Rapporteur : Madame le Maire

La CLI est une Commission Locale d'Information, créée pour suivre l'impact des installations nucléaires, et informer les populations. La CLI du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Gravelines réunit les acteurs locaux afin de les informer sur la sûreté de l'exploitation, le suivi de l'impact environnemental de la centrale nucléaire de Gravelines, la sécurité des populations dans le voisinage de celle-ci et la radioprotection des personnes travaillant sur le site. L'information peut également porter, à titre occasionnel, sur des sujets plus généraux relatifs au domaine de la production nucléaire d'électricité et du transport de matières nucléaires. Le conseil doit ainsi désigner un représentant titulaire et un suppléant pour représenter la commune.

**Le Conseil décide à l'unanimité de désigner Patrick DEBYSER en tant que représentant titulaire, et Nadine DENIELE-VAMPOUILLE représentant suppléant.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE